

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne**

Séance du 15 Mars 2016

Délibération n°12 – 2016 relative à la constitution d'un collège doctoral pour l'URCA incluant 4 Ecoles doctorales

Vu la délibération de la Commission Recherche réunie en sa séance du Mardi 15 Mars 2016,

Le Conseil d'Administration approuve la constitution d'un collège doctoral pour l'URCA incluant 4 écoles doctorales.

- 1 Ecole doctorale Agrosciences et environnement
- 1 Ecole doctorale Biologie-Santé
- 1 Ecole doctorale Sciences Humaines et Sociales
- 1 Ecole doctorale Sciences pour l'ingénieur, physique-chimie et numérique

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	30	Membres présents	9
Membres en exercice	31	Membres représentés	7
Majorité absolue	16		
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

Votants	16	Pour	16	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Gilles BAILLAT

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 21-03-2016

Document mis en ligne le : 21-03-2016